

## RÈGLEMENT

POUR

UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, D'ARTISTES ET D'AMIS.

---

De tout temps les hommes de lettres ont aimé à se réunir, soit pour se communiquer, autour d'un grave tapis vert, leurs travaux plus ou moins sérieux, soit pour échanger, à table, quelques paroles de bonne et joyeuse amitié. On se rappelle, à Lyon, la Société dite des Intelligences, qui dînait une fois par mois et qui obligeait chacun de ses membres, par un article formel du règlement, à montrer à ces réunions tout l'esprit dont il était capable. Quelques jolies productions signées Trimolet, Genod, Boitel sont nées de cette obligation. Un bibliophile, M. Jacquet, nous communique un règlement qui n'est pas sans rapports avec celui de la Société des Intelligences, mais qui de plus est en vers et en vers pas trop mal tournés. Nous soupçonnons fort Andrieu, qui rimait avec esprit et facilité, d'en être l'auteur ou le principal auteur. La pièce a dû être composée vers 1780 ; on y recommande la prudence, comme si la ville était agitée, et on y parle de fraternité comme si les citoyens avaient déjà les armes à la main.

Dans la salle d'Académie  
Vous viendrés un jour chaque mois,  
Vous y lirés a haute voix  
Le produit de votre génie.

Un quatrain au rimeur suffit,  
Au rhéteur dix lignes de prose  
Pourvu qu'on dise quelque chose  
Qui déjà n'ait point été dit.

On peut s'étendre davantage  
Si l'on se trouve plus fécond ;  
N'être ny trop court, ny trop long  
C'est la loy d'un écrivain sage.

Chacun suivra son goût, ses mœurs ;  
On sera sublime ou folatre ,  
L'un jettera sur le Théâtre  
Des cyprès, et l'autre des fleurs.